



Une facture plus lisible

Une facture plus claire qui récapitule les informations utiles de manière synthétique.



Un espace en ligne personnalisé

Suivre votre consommation, payer vos factures, gérer vos abonnements, vos modes de prélèvement mais aussi emménager, signaler un problème technique tout en ayant un suivi de l'ensemble de vos demandes, votre espace personnel en ligne s'adapte à tous vos besoins.

Une seule adresse :
<https://eau.cc-bievre-est.fr>



Des interlocuteurs dédiés

Des questions, une réclamation, des problématiques liées au recouvrement de vos factures, le service relations usagers répond directement à vos demandes.

facturation_eau@cc-bievre-est.fr
04 76 31 58 66

PAYER MA FACTURE D'EAU ? DES SOLUTIONS SIMPLES & ADAPTÉES !

À compter du 1^{er} octobre 2021, la régie des eaux de la communauté de communes de Bièvre Est simplifie son système de facturation et d'encaissement des redevances d'eau.

Petit guide de l'usager pour faciliter vos règlements.



Recréer votre espace abonné : une démarche indispensable

Afin de profiter de l'ensemble des services de la régie des eaux, vous devez recréer un accès au nouvel espace abonné à l'aide des identifiants situés sur votre facture. Rendez-vous sur <https://eau.cc-bievre-est.fr>.



Payer en ligne, c'est facile !

Payer votre facture en ligne, c'est simple et sécurisé. Depuis votre espace abonné, optez pour le paiement par carte bancaire.



Paiement sur place ou par voie postale ? Une seule adresse !

Pour régler votre facture par tous moyens de paiement courants, rendez-vous au siège de la communauté de communes de Bièvre Est ou envoyez votre règlement par voie postale.

Retrouvez adresse et horaires d'ouverture ci-dessous.



Assurer votre tranquillité en optant pour le prélèvement

Vous pouvez souscrire dès à présent au prélèvement à échéance. Dès 2022, gagnez en sérénité et choisissez d'être mensualisé.